

## Appel à projets Résidence Préludes Réécriture et développement 1<sup>er</sup> longs métrages Règlement d'intervention

En parallèle de son soutien aux premiers courts-métrages et aux restaurations de premières œuvres, Préludes lance sa résidence d'accompagnement de premier long métrage.

### Préambule - Nature de l'accompagnement :

Écrire, développer et financer un premier long métrage de cinéma est toujours un parcours unique, semé d'incertitudes, d'arbitrages pour son/sa cinéaste et son/sa producteur.ice, particulièrement quand c'est un premier long métrage pour les deux.

La Résidence Préludes met en place un accompagnement sur mesure destiné aux premiers longs métrages (fiction ou documentaire) produits prioritairement pour une exploitation cinématographique, porté par un couple cinéaste / producteur.ice pour la première fois dans leur carrière respective.

Chaque projet sera accompagné pendant un an par un.e producteur.ice confirmé.e ayant produit plusieurs longs métrages en France et à l'étranger. Ils élaboreront avec les lauréats une stratégie de développement et de financement pour permettre au projet de se construire avec intelligence et synergie afin d'aboutir à un financement en cohésion avec son ambition artistique et technique.

Pour cette première sélection annuelle, Yaël Fogiel des Films du Poisson et Alexandre Gavras de KG Productions seront la marraine et le parrain des lauréats.

### Détails de l'accompagnement :

La résidence Préludes propose :

- un accueil en résidence d'une durée maximale de 20 jours fractionnables, en pension complète au Chaix de Saint Martin d'Uriage en Isère, avec un accès à l'ensemble de l'infrastructure (chambre individuelle, banc de montage, espaces d'écriture, salle commune pour réunion). Ce crédit de temps peut être partagé avec un.e éventuel.le co-auteur.ice, son/sa producteur.ice ou tout.e collaborateur.ice au projet (sous réserve qu'il.elle soit indiqué.e dès le dossier de candidature). Tout autre accompagnant éventuel se verra facturé son séjour aux tarifs de l'association.
- Un accompagnement et tutorat d'un.e producteur.ice confirmé.e pendant un an avec réunions de suivi mensuelles (en région parisienne ou en visio) ainsi qu'une mise en place de rencontres avec des partenaires financiers (chaînes, distributeurs, vendeurs internationaux, soficas, coproducteurs étrangers, etc) en étroite collaboration avec celui-ci.
- Des consultations (entre un et trois rendez-vous maximum) avec un.e scénariste, directeur.ice de casting, superviseur.se VFX, directeur.ice de production, Directeur.ice Administratif.ve et Financier.ère ou autre profil jugé utile à l'avancée du projet.
- Un séjour obligatoire de deux jours à la Résidence Préludes pour le/la producteur.ice, l'auteur.ice et le/la tuteur.ice du projet afin de mettre en place le planning et la stratégie autour du projet et de son développement (prise en charge complète du séjour, voyage compris).

Accueil et tarifs :

- Pour le/la cinéaste et le producteur.rice lors des deux jours de séjour obligatoire : prise en charge complète, nuits et repas et billets de train A/R
- Pour le/la cinéaste, le/la producteur.rice ou accompagnant annoncé lors de la résidence fractionnable : prise en charge de la pension complète (nuits et repas)
- Pour tout autre accompagnant supplémentaire : 50e/jours , nuits et repas inclus.

## 1 - Éligibilité

Cette résidence est ouverte à toutes œuvres cinématographiques de fiction et de documentaire d'une durée de plus de 60 minutes portées par une structure de production constituée sous la forme d'une société commerciale dont l'objet principal est la production de films (capital social de 45 000 € dont 22 500 libérés en numéraire), intervenant au titre de producteur ou coproducteur délégué (sur présentation d'un contrat), établies en France et qui répondent aux conditions suivantes :

- Ne pas avoir produit (en tant que producteur délégué) de long métrage ayant obtenu l'agrément du CNC.
- Avoir produit durant les cinq dernières années plus cinq courts métrages dont deux ayant obtenu au minimum deux sélections dans des festivals de catégorie 1.
- Avoir produit durant les cinq dernières années au minimum une œuvre de courte durée (moins de 60min) du.de la cinéaste présenté.e à cet appel à projet.

Le.la cinéaste devra répondre aux conditions suivantes :

Soit :

- Avoir réalisé durant les cinq dernières années au minimum une œuvre de courte durée (moins de 60min) produite de manière professionnelle (avec une structure de production et des financements associés) et ayant obtenu au moins une sélection dans un festival de catégorie 1.

Soit :

- Avoir réalisé durant les cinq dernières années au minimum deux œuvres de courte durée (moins de 60 minutes) réalisées en autoproduction, mais faisant la preuve d'un parcours de diffusion en festivals ou sur des chaînes TV (nationales, régionales, locales) ou sur des plateformes de diffusion ou chaîne numérique d'au moins 50 000 abonnés.
- Et ne pas avoir coréalisé d'œuvres de longue durée pour le cinéma, TV, plateforme.

La production déposante devra assumer la responsabilité financière, technique et artistique du développement du projet et présenter, au moment du dépôt, un contrat de cession de droits daté et signé (ou option en cours) avec le.la.les ou les auteur.ice.s du projet.

Langue du film : Aucune obligation concernant la langue du film. Le dossier de dépôt devra néanmoins être traduit et déposé en français pour être éligible.

## 2 - Sélection et expertise des projets

Seuls les dossiers complets, respectant les critères d'éligibilité et les dates de dépôts seront examinés. Tout dossier incomplet (même déposé dans les temps) sera considéré irrecevable.

Le comité de lecture est composé d'expert.e.s du cinéma et de l'audiovisuel, chargé.e.s de donner un avis. Les expert.e.s sont renouvelé.e.s chaque année.

Le comité de lecture sera alors composé de deux instances :

- Un comité de présélection : trois expert.e.s faisant monter six projets en plénière.
- Une commission plénière : deux producteur.ice.s, tuteur.ice.s de la sélection annuelle de la résidence, recevant chaque projet présélectionné lors d'un oral et qui sélectionnent chacun un projet.

### **Dépôt des candidatures**

Pour candidater, votre dossier devra obligatoirement comporter :

**DOSSIER ARTISTIQUE** - 1 PDF (moins de 15 Mo) comprenant l'ensemble des pièces suivantes :

- Un synopsis court (400 signes max)
- Un traitement de 3 pages
- Une continuité dialoguée pour les fictions ou un traitement pour les documentaires
- Une note d'intention du.de la cinéaste (écriture, réécriture, mise en scène)
- Une note de production
- Un CV ou une présentation du.de la cinéaste
- Une présentation succincte de la société de production (filmographie)
- Toute autre pièce témoignant de l'avancée artistique du projet : photos de repérages, essais de casting, recherches iconographiques, etc.

**DOSSIER ADMINISTRATIF** - 1 PDF (moins de 5 Mo) comprenant l'ensemble des pièces suivantes :

- Le formulaire de candidature
- Le devis prévisionnel détaillé du développement (écriture, réécriture, repérages, casting, etc).
- Le plan de financement du développement
- La fiche technique de l'œuvre
- Le calendrier prévisionnel de production (développement, tournage et postproduction)
- La copie du contrat de cession de droits entre l'auteur/réalisateur et le producteur
- Dans le cas d'une coproduction, la copie du contrat de coproduction
- Un Kbis de moins de trois mois de la société productrice